
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 juillet 2016 à 19 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick Barsalou, secrétaire d'arrondissement substitut

Et

Monsieur Martin Dea, commandant, Service de police de Montréal, poste de quartier 48

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 65 citoyen(ne)s.

Monsieur Réal Ménard, appuyé des membres du conseil, rend hommage à madame Rosette Thériault-Turner qui prendra sa retraite du premier service de garde en milieu scolaire à la CSDM qu'elle a fondé en 1981.

Ouverture de la séance.

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 07.

CA16 27 0277

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

En modifiant le montant total inscrit au point suivant :

- 20.03 Accorder une contribution financière de ~~5 000 \$~~ 7 000 \$ à l'organisme Un Quartier en Art pour la période de juin 2016 à mai 2017. Affecter cette somme du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense - 1162818005.

En ajoutant le point suivant :

- 30.07 Autoriser la poursuite du projet de la bibliothèque Maisonneuve au coût de 23 260 696 \$ dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) - 1163756003.

Et en retirant le point suivant :

- 40.05 Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de retirer les usages de la catégorie C.7 à l'intérieur d'un secteur industriel situé à l'angle nord-ouest des rues Dickson et Notre-Dame Est (01-275-109) 1160603007.

Un débat s'engage concernant le retrait du point 40.05. Dissidence uniquement à l'égard du retrait de ce dossier.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dissidence : Éric Alan CALDWELL
 Laurence LAVIGNE LALONDE

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Monsieur Réal Ménard rappelle la tenue des jeux du Québec qui auront lieu du 17 au 25 juillet dans l'arrondissement et invite les citoyens à s'impliquer bénévolement. Il rappelle ensuite l'étude réalisée à la demande de l'arrondissement par l'Institut national de la recherche scientifique sur la conversion des logements en copropriété divise et indivise. L'étude révèle que l'arrondissement possède 27 000 logements et que 3247 logements ont été convertis ou construits en condos depuis 2003. Il annonce que des assises sur l'embourgeoisement de l'arrondissement auront lieu en mai 2017.

Monsieur Éric Alan Caldwell annonce qu'au point 20.16 la construction de dos-d'âne sera adoptée. Il est heureux d'annoncer la construction d'un passage pour piétons surélevé sur la rue Charlemagne dans l'axe de la rue Valois. Ces mesures de sécurisation de l'axe étaient réclamées par des citoyens. Il souhaite à tous un bel été et invite les citoyens à faire part de leurs suggestions ou commentaires relativement à des aménagements possibles au cadre bâti, au mobilier urbain ou en art public.

Madame Laurence Lavigne Lalonde annonce la tenue d'un marché fermé au marché Maisonneuve qui se tiendra tous les vendredis de 11h30 à 18h30 en collaboration avec le Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal et les marchés publics ainsi que la CAPP, pour le volet animation à la place Gennevilliers-Laliberté.

Madame Karine Boivin-Roy annonce au point 20.06 la contribution financière de 25 000 \$ accordée au Théâtre Denise-Pelletier pour la mise en valeur de la programmation 2016-2017. Elle rappelle que le Théâtre s'est installé dans l'arrondissement en 1976 dans le but d'initier les étudiants au théâtre. La compagnie a, par la suite, élargi sa mission afin d'offrir des représentations au grand public. Elle accueille, dans ses deux salles, plus de 70 000 personnes par année. Elle annonce que Le Théâtre met à la disposition des citoyens, des écoles et des organismes une banque de 960 billets. En terminant, elle rappelle la tenue de l'événement Louis-Riel en fête qui aura lieu le 13 août prochain au parc Pierre-Bédard et invite les citoyens à y participer en grand nombre.

Monsieur Richard Celzi rappelle que l'arrondissement attend avec impatience le dépôt d'un projet concernant l'église Saint-Victor. Un projet, précise-t-il, qui profitera à la fois à l'église, aux citoyens du district et à l'arrondissement.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 19 h 30.

Yan Brunet **40.14** Le citoyen, accompagné de madame Mélanie Boulet et monsieur Simon Fleury, se présente comme le président du syndicat des copropriétés Valois. Il se plaint du bruit que la boulangerie Arhoma fait à l'ouverture de sa terrasse à partir de 6h le matin plutôt que 7h, tel que prévu au règlement sur le bruit.

Messieurs Réal Ménard et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

Suzie Miron 40.05 La citoyenne aimerait témoigner de l'achalandage des camions et l'entreposage de conteneur dans l'arrondissement. Elle affirme que ces activités sont un réel problème et aimerait faire une mise en garde quant au retrait de l'ordre du jour du dossier traitant du règlement qui encadrerait ces activités.

30.04 La citoyenne aimerait avoir des précisions concernant le réaménagement des locaux de l'arrondissement. Elle aimerait aussi savoir si les heures d'ouverture du bureau Accès Montréal seront étendues.

Messieurs Réal Ménard et Jacques Savard répondent à la citoyenne.

Pierre Lessard Blais 40.05 Le citoyen se présente comme le président de la Société de développement commercial Hochelaga-Maisonneuve. Il souligne la prudence de l'arrondissement dans le dossier du pôle logistique de transport, mais déplore le retrait de l'ordre du jour du dossier visant l'adoption du règlement.

Monsieur Réal Ménard et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

Paule Dufour 40.05 La citoyenne dépose une lettre sous la forme d'une pétition en appui au projet de règlement qui modifie le règlement d'urbanisme de l'arrondissement en vue de retirer les usages de la catégorie C.7 à l'intérieur d'un secteur industriel situé à l'angle nord-ouest des rues Dickson et Notre-Dame.

La période de questions se termine à 20 h.

Période de questions des citoyens d'ordre général.

La période de questions débute à 20 h.

François Tardy Le citoyen remercie le service de police d'avoir démantelé la maison de crack situé sur l'avenue Desjardins. Le citoyen mentionne avoir fait des travaux à sa maison et déplore que les portes qu'il a installées soient considérées non conformes par l'arrondissement. **Dépôt de documents.**

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

Raymond L'Heureux Le citoyen remet en question les pratiques d'abattage systématique des frênes infectés.

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

Ghislaine Roy La citoyenne déplore les souches laissées en place et les arbres qui n'ont pas été replantés sur sa rue. Elle précise que les arbres protègent du bruit. Elle mentionne le mauvais service qu'elle dit avoir reçu au téléphone concernant sa demande au service 311.

Monsieur Réal Ménard répond à la citoyenne.

Claude Bédard Le citoyen réitère une demande qu'il a déjà faite concernant la descente d'une ruelle trop abrupte. Il voudrait aussi savoir pourquoi l'interdiction de stationnement sur sa rue a été modifiée de 1 heure à 3 heures.

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

Jacques Laroche Le citoyen se plaint des crevasses et des trous présents sur la rue Dubuisson.

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

Jocelyne Lévesque La citoyenne remercie le maire d'être venu voir les rues fermées à la circulation dans le secteur Notre-Dame-des-Victoires. Elle déplore la communication tardive aux citoyens dans le projet de piétonisation.

Monsieur Réal Ménard et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent à la citoyenne.

Rolande Lévesque La citoyenne indique qu'elle aimerait faire partie des discussions qui auront lieu ultérieurement dans le projet piétonisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires.

Vincent Nihouarn Le citoyen affirme avoir reçu un constat d'infraction pour avoir stationné sa voiture à moins de 5 m d'une intersection et qu'il n'y avait pas de signalisation pour indiquer cette interdiction. Il aimerait savoir si une signalisation adéquate sera installée.

Messieurs Réal Ménard, Éric Alan Caldwell et Martin Dea répondent au citoyen.

Francine St-Jean La citoyenne aimerait savoir à quel moment les sentiers qui sont détériorés à la promenade Bellerive seront refaits. Elle constate que les gens du quartier déposent leurs déchets à tout moment. Elle demande s'il est possible de sensibiliser les citoyens à l'horaire de la collecte.

Monsieur Réal Ménard répond à la citoyenne.

Johanne Séguin La citoyenne remercie la conseillère Laurence Lavigne Lalonde pour son article paru dans le journal de Mercier Est intitulé Travaux sur Honoré-Beaugrand : un rendez-vous manqué. La citoyenne déplore que son groupe de citoyens n'ait pas été invité aux discussions concernant le réaménagement de l'autoroute 25.

Monsieur Réal Ménard répond à la citoyenne.

Hélène Baril La citoyenne rappelle qu'il est important que les citoyens du village Champlain participent aux discussions et aux études concernant les modifications des accès à l'autoroute 25. Elle aimerait avoir des précisions concernant les études qui seront faites par le MTQ et l'arrondissement concernant la circulation autour de l'autoroute 25.

Monsieur Réal Ménard répond à la citoyenne.

Sylvain Blanchette Le citoyen déplore le manque de présence policière et de sécurité de l'OMH dans le secteur de la pépinière. Il affirme que les problèmes d'incivilités se sont aggravés.

Monsieur Martin Dea répond au citoyen.

Claude Tessier Le citoyen aimerait savoir à quel moment les travaux d'essouchage seront terminés sur son terrain.

Messieurs Pierre Morissette et Réal Ménard répondent au citoyen.

Daniel Tessier Le citoyen n'apprécie pas et ne comprend pourquoi l'arrondissement a décidé de piétonniser le secteur Notre-Dame-des-Victoires et d'avoir changé le sens unique d'un petit bout de rue devant l'église. Il aimerait aussi savoir pourquoi des portions de rues seulement sont réservées au stationnement des résidents avec vignettes.

Messieurs Réal Ménard, Pierre Morissette et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

CA16 27 0278

Prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général afin d'entendre tous les citoyens inscrits à cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

Marie Claude Allard La citoyenne aimerait savoir comment on peut transformer deux lots, sans propriétaire identifié, en ruelle publique. Il s'agit de terrains situés dans la ruelle entre les rues De Lasalle et Desjardins et entre les rues Lafontaine et Ontario.

Messieurs Réal Ménard et Éric Alan Caldwell répondent à la citoyenne.

Amélie Dion La citoyenne aimerait savoir si des démarches ont été entreprises pour éliminer la piquerie située aux 3203-3207, rue Sainte-Catherine Est et les problèmes de salubrité et de sécurité qu'elle amène.

Monsieur Martin Dea répond à la citoyenne.

Jacques Gendron Le citoyen aimerait avoir des précisions concernant les activités prévues dans l'arrondissement pour le 375^e anniversaire de Montréal.

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

Jean-Claude Laliberté Le citoyen se dit inquiet des impacts sur la circulation sur la rue Honoré-Beaugrand qu'amèneront les aménagements apportés aux accès à l'autoroute 25. Il se plaint aussi des chiens pitbulls non attachés au parc Liébert. Il propose d'aménager des sentiers séparés pour piétons et vélos au parc Bellerive.

Daniel Chartier Le citoyen remercie le maire d'avoir organisé une rencontre avec monsieur Philippe Schnobb, président de la STM et la conseillère Laurence Lavigne Lalonde pour discuter des enjeux du métro Honoré-Beaugrand. Il propose de mettre sur pied un système de monitoring pour évaluer les aménagements dans le cadre du projet d'optimisation de l'autoroute 25. **Dépôt de document.**

Monsieur Réal Ménard répond au citoyen.

Pierre Daigle Le citoyen fait la remarque que l'ordre du jour ne mentionne pas l'heure de la séance. Il souligne aussi que les procès-verbaux ne contiennent pas les détails des réponses des élus.

Messieurs Réal Ménard, Magella Rioux et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

Monique Comtois Blanchette La citoyenne aurait souhaité un temps de transition pendant l'implantation de la nouvelle mesure d'interdiction de stationnement à 5 mètres des intersections. De plus, elle constate que le calcul du marquage n'est pas le même partout.

Messieurs Pierre Morissette, Réal Ménard et madame Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

La période de questions se termine à 21 h 30.

CA16 27 0279

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2016. Il est 21 h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA16 27 0280

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juillet 2016. Il est 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

CA16 27 0281

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Déposer les procès-verbaux des assemblées publiques de consultation tenues les 7 et 28 juin 2016.

CA16 27 0282

Accorder des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 5 950 \$ provenant du budget de soutien des élu(e)s pour l'année 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder et de ratifier 10 contributions financières pour une somme totale de 5 950 \$ aux organismes suivants;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Organisme : Musique et danse sociale Claude Ouimet
Projet : Contribution pour des activités de danse sociale à la promenade Bellerive
District : Tétreaultville (500 \$) / Maire (500 \$)
Montant : 1 000 \$

Organisme : La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM)
Projet : Contribution pour La Grande Fête du Lien vert, le 30 juillet 2016
District : Maisonneuve-Longue-Pointe (200 \$) / Maire (200 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Club d'âge d'or du Nouveau Rosemont
Projet : Contribution pour le 25^e anniversaire du Club
District : Louis-Riel
Montant : 350 \$

Organisme : Société d'animation de la Promenade Bellerive
Projet : Contributions pour les activités de la 23^e édition de la Fête Nationale 2016
District : Tétreaultville (250\$) / Maire (250 \$)
Montant : 500 \$

Organisme : La magie de Thomas-Chapais
Projet : Contribution pour activités de la Fête Nationale 2016
District : Tétreaultville (200 \$) / Maire (200 \$)
Montant : 400 \$

Organisme : Fabrique de la paroisse Sainte-Louise-de-Marillac
Projet : Contribution pour activités de la Fête Nationale 2016
District : Maisonneuve–Longue-Pointe (150 \$) / Maire (150 \$)
Montant : 300 \$

Organisme : ATD Quart Monde
Projet : Contribution pour le Festival des savoirs partagés du 24 au 27 août 2016
District : Hochelaga (200 \$) / Maisonneuve–Longue-Pointe (200 \$) / Maire (200 \$)
Montant : 600 \$

Organisme : Baseball Tétreaultville
Projet : Contribution pour le renouvellement des équipements dans le cadre du de la 2^e édition d'un championnat provincial, le 3 septembre 2016
District : Tétreaultville (250 \$) / Maisonneuve–Longue-Pointe (250 \$) / Hochelaga (250 \$) / Louis-Riel (250 \$)
Montant : 1 000 \$

Organisme : Répit Providence Maison Hochelaga-Maisonneuve
Projet : Contribution pour le camp familial du 12 au 14 septembre 2016
District : Hochelaga (300 \$) / Maisonneuve–Longue-Pointe (300 \$) / Maire (300 \$)
Montant : 900 \$

Organisme : Fondation NDA
Projet : Contribution pour un projet collectif de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, le 20 juin 2016
District : Hochelaga (250 \$) / Maire (250 \$)
Montant : 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1165298007

CA16 27 0283

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Conscience urbaine pour le projet "Espace libre pour la culture". Affecter cette somme du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 3 000 \$ à l'organisme Conscience urbaine pour le projet « Espace libre pour la culture »;

D'affecter une somme de 3 000 \$ au surplus de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1162818006

CA16 27 0284

Accorder une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme Un Quartier en Art pour la période de juin 2016 à mai 2017. Affecter cette somme du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme Un Quartier en Art pour la période de juin 2016 à mai 2017;

D'affecter une somme de 7 000 \$ au surplus de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1162818005

CA16 27 0285

Accorder une contribution financière de 1 149,75 \$ à l'organisme Carrefour familial Hochelaga pour la Maison Oxygène. Affecter cette somme du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense - 1162818004.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 1 149,75 \$ à l'organisme Carrefour familial Hochelaga pour la Maison Oxygène;

D'affecter une somme de 1 149,75 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1162818004

CA16 27 0286

Accorder une contribution financière non récurrente de 5 850 \$ à l'organisme Service des loisirs Ste-Claire pour la gestion de l'enveloppe budgétaire relative au Programme d'accompagnement en loisir (PACL) 2016 pour soutenir l'accompagnement des enfants handicapés dans leur club de vacances.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 5 850 \$ à l'organisme Service des Loisirs Ste-Claire pour la gestion de l'enveloppe budgétaire relative au Programme d'accompagnement en loisir 2016 pour soutenir l'accompagnement des enfants handicapés dans les clubs de vacances des organismes partenaires de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1164252001

CA16 27 0287

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ au Théâtre Denise-Pelletier pour le projet « Les sorties au Théâtre Denise-Pelletier ». Affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ au Théâtre Denise-Pelletier pour la mise en valeur de la programmation 2016-2017 du théâtre;

D'affecter une somme de 25 000 \$ aux surplus de l'arrondissement à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1161299001

CA16 27 0288

Approuver et ratifier la convention entre la ville de Montréal et la Corporation d'animation des places publiques pour la période du 11 avril 2016 au 31 décembre 2018 et accorder une contribution financière de 143 000 \$. Affecter une somme de 43 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Corporation d'animation des places publiques pour la production de plusieurs événements afin d'assurer de l'animation des places publiques de l'arrondissement pour les années 2016, 2017 et 2018;

D'accorder une contribution financière totale de 143 000 \$;

D'affecter une somme de 43 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense pour 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1160506004

CA16 27 0299

Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et La Société de promotion des arts gigantesques (S.P.A.G.) pour la réalisation d'une murale représentant Gilles Vigneault sur le mur de l'immeuble abritant la pharmacie Pharmaprix située au 3845, rue Ontario Est. Verser une contribution financière totale de 5 000 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et La Société de promotion des arts gigantesques (S.P.A.G.) pour la réalisation d'une murale représentant Gilles Vigneault sur le mur de l'immeuble abritant la pharmacie Pharmaprix située au 3845, rue Ontario Est;

D'accorder une contribution financière totale de 5 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1160506005

CA16 27 0300

Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est pour la réalisation de la phase 11 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire), pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Accorder une contribution financière de 136 151 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Solidarité Mercier-Est, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, pour la réalisation de la phase 11 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire);

D'accorder une contribution financière totale de 136 151 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1161221007

CA16 27 0301

Approuver et ratifier les conventions entre la Ville et les trois tables de concertation, pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2019, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Accorder des contributions financières pour une somme totale de 152 097 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver et de ratifier les conventions entre la Ville et les trois tables de concertation suivantes : La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Ouest Quartier en santé et Solidarité Mercier-Est, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2019;

D'accorder des contributions financières totales de 152 097 \$ soit 132 000 \$ provenant de l'arrondissement, 20 097 \$ provenant du Service de la diversité sociale et des sports;

Table de concertation	2016	2017	2018
La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve	17 233 \$	17 233 \$	17 233 \$
Mercier-Ouest quartier en santé	15 233 \$	15 233 \$	15 233 \$
Solidarité Mercier-Est	18 233 \$	18 233 \$	18 233 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1161221011

CA16 27 0302

Approuver et ratifier les protocoles d'entente intervenus entre la Ville de Montréal et douze organismes dans le cadre du projet d'animation estivale (Été 2016). Accorder des contributions financières non récurrentes d'une somme totale de 67 400 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'approuver et de ratifier les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et les douze organismes suivants dans le cadre du projet d'animation estivale (Été 2016);

D'accorder une contribution financière totale de 67 400 \$, répartie de la façon suivante :

Organismes	Montant
Société de la Promenade Bellerive	9 500 \$
L'École et les arts	11 900 \$
La Maison des familles de Mercier-Est	2 000 \$
Service des loisirs Ste-Claire	3 000 \$
Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur	1 000 \$
Club de soccer Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	3 000 \$
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	6 300 \$
Louis-Riel en fête	1 500 \$
Service des loisirs St-Fabien	9 100 \$
Comité de surveillance Louis-Riel (Hochelaga)	6 100 \$
Service des loisirs St-Clément (Montréal)	2 000 \$
Centre communautaire Hochelaga	12 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1166156004

CA16 27 0303

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme Zone Homa pour la tenue de la 8e édition de Zone Homa à l'été 2016. Accorder une contribution financière de 15 000 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Zone Homa pour la tenue de la 8^e édition de Zone Homa pour l'été 2016;

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1160506007

CA16 27 0304

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation d'animation des places publiques pour le projet « Plein la rue » du 9 juillet 2016 au 31 août 2016. Verser une contribution financière de 35 000 \$ et affecter cette somme du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation d'animation des places publiques pour le projet « Plein la rue »;

D'accorder une contribution financière de 35 000 \$;

D'affecter une somme de 35 000 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1160506008

CA16 27 0305

Approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal en 2017, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux. Accorder une contribution financière totale de 319 040 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et les différents organismes, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375^e anniversaire de Montréal en 2017;

D'accorder une contribution financière totale de 319 040 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel à la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à signer les conventions au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1160506009

CA16 27 0306

Attribuer à la compagnie Arboriculture de Beauce inc., un contrat de 169 013,25 \$, taxes incluses, pour le service d'essouchement pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15203. Affecter une somme de 225 000 \$ pour couvrir le montant du contrat et le salaire de l'inspecteur pour l'année 2016, provenant du surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à la compagnie Arboriculture de Beauce inc., un contrat de 169 013,25 \$, taxes incluses, pour les services d'essouchement pour l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15203;

D'affecter une somme de 225 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1165133004

CA16 27 0307

Attribuer à Construction Soter inc, un contrat de 208 737,12 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-023.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à Construction Soter inc., un contrat de 208 737,12 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-023;

D'autoriser une dépense totale de 208 737,12 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1166223005

CA16 27 0308

Attribuer à Construction Soter inc, un contrat de 208 737,12 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-023 et autoriser une dépense totale de 289 610,83 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Karine BOIVIN ROY

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'attribuer à Construction Soter inc., un contrat de 208 737,12 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'âne allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-023;

D'autoriser une dépense totale de 289 610,83 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Construction Soter inc., les contingences et les incidences liées au projet;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1166223005

CA16 27 0309

Attribuer à Construction Soter inc., un contrat de 2 148 380,31 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage, de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du PRR 2016 et le PCPR 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-020.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Construction Soter inc., un contrat de 2 148 380,31 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage, de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du P.R.R. 2016 et le P.C.P.R. 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-020;

D'autoriser une dépense de 2 148 380,31 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1160836005

CA16 27 0310

Attribuer à Construction Soter inc., un contrat de 2 148 380,31 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage, de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du PRR 2016 et le PCPR 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-020 et autoriser une dépense de 2 568 618,34 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'attribuer à Construction Soter Inc., un contrat de 2 148 380,31 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage, de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du P.R.R. 2016 et le P.C.P.R. 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-020;

D'autoriser une dépense totale de 2 568 618,34 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Construction Soter inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1160836005

CA16 27 0311

Attribuer à SOCOMEC Industriel inc., un contrat de 591 592,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du P.R.R. 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-021.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'attribuer à SOCOMEC Industriel inc, un contrat de 591 592,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du P.R.R. 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-021;

D'autoriser une dépense de 591 592,37 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1160836006

CA16 27 0312

Attribuer à SOCOMEC Industriel inc., un contrat de 591 592,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du P.R.R. 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-021 et autoriser une dépense totale de 732 751,61 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'attribuer à SOCOMEC Industriel inc, un contrat de 591 592,37 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du P.R.R. 2016, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-021;

D'autoriser une dépense totale de 732 751,61 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme SOCOMEC Industriel inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1160836006

CA16 27 0313

Attribuer à l'entreprise Les Peintres Chamar inc. un contrat de 176 256,68 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de nettoyage et de peinture des fûts d'éclairage, des lampadaires décoratifs et des tiges de signalisation sur diverses rues commerciales de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15322. Affecter une somme de 61 000 \$ à même les surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'attribuer à la compagnie Les Peintres Chamar inc. un contrat de 176 256,68 \$, taxes incluses, pour des travaux de nettoyage et de peinture des fûts d'éclairage, des lampadaires décoratifs et des tiges de signalisation sur diverses rues commerciales de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15322;

D'affecter une somme de 61 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1164173006

CA16 27 0314

Attribuer à l'entreprise Les Paysagements Lumi-Vert inc., un contrat de 492 767,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Lalancette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-010.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à la firme Les Paysagements Lumi-Vert inc., un contrat de 492 767,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Lalancette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-010;

D'autoriser une dépense de 492 767,66 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1163478004

CA16 27 0315

Attribuer à l'entreprise Les Paysagements Lumi-Vert inc., un contrat de 492 767,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Lalancette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-010 et autoriser une dépense totale de 581 467,66 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'attribuer à la firme Les Paysagements Lumi-Vert inc., un contrat de 492 767,66 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Lalancette, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2016-010;

D'autoriser une dépense totale de 581 467,66 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à la firme Les Paysagements Lumi-Vert Inc., les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.20 1163478004

CA16 27 0316

Attribuer à Sodem inc. un contrat de 968 563,69 \$, taxes incluses, pour la gestion de la piscine Annie-Pelletier, pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2019, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15396.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'attribuer à SODEM inc. un contrat de 968 563,69 \$, taxes incluses, pour la gestion et l'opération des installations de la piscine Annie-Pelletier, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2019, conformément aux documents de l'appel d'offres 16-15396;

D'autoriser une dépense totale de 968 563,69 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.21 1166024003

CA16 27 0317

Prolonger le contrat accordé à Aquarehab (Canada) inc. pour le service d'excavation pneumatique afin de procéder à la réparation mineure ou au remplacement de boîtiers de service d'aqueduc et diverses interventions dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de douze (12) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-007 portant la valeur du contrat à 153 372,05 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De prolonger le contrat accordé à Aquarehab (Canada) inc. pour le service d'excavation pneumatique afin de procéder à la réparation mineure ou au remplacement de boîtiers de service d'aqueduc et diverses interventions dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de douze (12) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-007, pour un montant de 77 028,65 \$, taxes incluses, portant la valeur totale du contrat à 153 372,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 77 028,65 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.22 1164173004

CA16 27 0318

Attribuer à Équipements JKL inc. un contrat de 788 802,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatre (4) appareils trottoirs de marque Holder modèle C992 avec accessoires, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14795.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'attribuer à Équipements JKL inc. un contrat de 788 802,73 \$, taxes incluses, pour la fourniture de quatre (4) appareils trottoirs de marque Holder, modèle C992, avec accessoires, pour le déneigement et l'entretien des trottoirs et autres opérations estivales telles le lavage des trottoirs et la coupe de gazon dans les parcs de l'arrondissement, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14795;

D'autoriser une dépense totale de 788 802,73 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.23 1164173007

CA16 27 0319

Attribuer à P-J. Lecours un contrat de 218 452,50\$, taxes incluses, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de 24 mois avec possibilité de renouvellement, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15380.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder à la firme P-J Lecours un contrat de 218 452,50 \$, taxes incluses, pour la location d'une mini-excavatrice avec opérateur, incluant l'entretien et les accessoires, pour une durée de 24 mois avec la possibilité de deux renouvellements de douze (12) mois additionnels, conformément aux documents de l'appel d'offres publics 16-15380.

D'autoriser une dépense de 218 452,50 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.24 1164173001

CA16 27 0320

Acquérir par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, un terrain situé sur la rue Moreau au nord-est de la rue Ontario, étant le lot 3 635 969 du cadastre du Québec, aux fins de l'aménagement d'une place publique dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé sur la rue Moreau, au nord-ouest de la rue Ontario, correspondant au lot 3 635 969 du cadastre du Québec, aux fins de l'aménagement d'une place publique dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

De mandater la Division de la géomatique à procéder à l'identification cadastrale distincte du lot 3 635 969 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 658,9 m², dont la Ville entend devenir propriétaire;

D'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant;

De mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

D'autoriser une dépense budgétaire de 152 231,88 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.25 1160783008

CA16 27 0321

Attribuer à Michelle Décary, architecte un contrat de 37 711,80 \$ pour la mise en Suvre d'un concours d'architecture pluridisciplinaire dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2016-016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Michelle Decary, architecte, un contrat de 37 711,80 \$, taxes incluses, pour la mise en œuvre d'un concours d'architecture pluridisciplinaire dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation de la bibliothèque Maisonneuve conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 2016-016;

D'autoriser une dépense de 37 711,80 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.26 1163756004

CA16 27 0322

Autoriser les critères d'évaluation et la composition du comité de sélection pour retenir les services professionnels dans le cadre d'un appel d'offres en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réaménagement dans les locaux situés au centre commercial Domaine afin d'y relocaliser le CRC St-Donat.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser les critères d'évaluation et la composition du comité de sélection afin de retenir les services professionnels en architecture et en ingénierie pour la préparation de plans et devis pour les travaux de réaménagement de locaux situés au Centre commercial Domaine afin d'y relocaliser le CRC St-Donat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1167305003

CA16 27 0323

Affecter une somme de 8 068 \$ provenant du surplus de l'arrondissement pour l'octroi de contributions financières à divers organismes.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'affecter une somme de 8 068 \$ provenant du surplus de l'arrondissement pour des contributions financières qui seront approuvées ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1164525001

CA16 27 0324

Autoriser une dépense de 442 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière par la Division de la voirie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Affecter une somme de 70 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement au paiement de la main d'oeuvre.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 442 000 \$ pour la réalisation du Programme de réfection routière confiée à la Division de la voirie de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

D'affecter une somme de 70 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement pour la rémunération de la main d'œuvre;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1164173005

CA16 27 0325

Autoriser une dépense de 762 810 \$, taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement de la mairie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du Bureau Accès Montréal (BAM). Autoriser le propriétaire du 6854, rue Sherbrooke Est, Placements Kree inc., à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme de 713 810 \$, taxes incluses, et ce, conformément au bail approuvé par le conseil d'arrondissement. Affecter une somme de 558 900 \$ du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 762 810 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour l'ensemble du projet de réaménagement de la Mairie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, et du Bureau Accès Montréal (BAM);

D'autoriser Placements Kree inc., propriétaire de l'immeuble situé au 6854 Sherbrooke Est, à exécuter la majeure partie de ces travaux, pour une somme maximale de 713 810 \$, contingences et taxes incluses, conformément au bail approuvé par le conseil d'arrondissement;

D'affecter une somme de 558 900 \$ du surplus l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1164545003

CA16 27 0326

Autoriser le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer de véhicules appartenant à la Division de la voirie ayant dépassé sa durée de vie utile.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer des véhicules ayant dépassé leur durée de vie utile appartenant à la Division de la voirie de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

D'imputer les recettes conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1166134006

CA16 27 0327

Autoriser le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer de mobilier de bureau, d'actifs informatiques et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, à les offrir gratuitement à des organismes partenaires ou à les mettre aux rebuts.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer de mobilier de bureau et d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, à les offrir gratuitement à des organismes partenaires ou à les mettre aux rebuts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1166134005

CA16 27 0328

Autoriser la poursuite du projet de la bibliothèque Maisonneuve au coût de 23 260 696 \$ dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC).

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser la poursuite du projet de la bibliothèque Maisonneuve, tel que défini au programme fonctionnel et technique (PFT) au coût de 23 260 696 \$ et entièrement financé à par le Programme RAC selon leur nouveau plan de gestion adopté par le comité exécutif le 25 mai 2016;

D'entériner le budget de fonctionnement et la majoration approximative de 532 900 \$ à compter de 2020 et pour la première année à 607 900 \$;

D'approuver le PTI de l'arrondissement 2017-2019 relié au projet pour un montant de 750 000 \$ comprenant l'achat de 15 000 documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1163756003

CA16 27 0329

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs (R.R.V.M., c. P-3) à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (P-3-1).

Avis de motion est donné par monsieur Richard Celzi qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur les parcs à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. P-3) (P-3-1).

40.01 1163510003

CA16 27 0330

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M., c. B-3) afin de simplifier et d'intégrer au règlement l'ordonnance ORD2711-032 et l'ordonnance B-3-002 (B-3-7).

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mai 2016;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 mai 2016;

ATTENDU la tenue, en date du 7 juin 2016, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement et l'adoption, le même jour, d'un second projet de règlement;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M, c. B-3) à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (B-3-7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1163520004

CA16 27 0331

Adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA12-27016) (RCA12-27016-2).

ATTENDU qu'une copie du projet de Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été transmise aux membres du conseil d'arrondissement;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils pour le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA12-27016) (RCA12-27016-2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1153089003

CA16 27 0332

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 660 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement des parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA16-27003).

ATTENDU qu'une copie du projet de Règlement autorisant un emprunt de 3 660 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement des parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été transmise aux membres du conseil d'arrondissement;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 660 000 \$ pour financer des travaux d'aménagement et de réaménagement des parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA16-27003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1162775002

CA16 27 0333

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve concernant l'émission d'un certificat d'occupation pour une résidence de tourisme ne requérant pas une attestation du ministère du Tourisme du Québec (RCA10-27015) (RCA10-27015-3).

ATTENDU qu'une copie du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a été transmise aux membres du conseil d'arrondissement;

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2016;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA10-27015) (RCA10-27015-3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1163520008

CA16 27 0334

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et la vente d'articles promotionnels reliés aux événements.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'autoriser et de ratifier l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 7);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 7);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 7), de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3 (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 7).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1166156001

CA16 27 0335

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire d'une nouvelle construction située aux 4045-4047, rue Ontario Est de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire d'une nouvelle construction située aux 4045-4047, rue Ontario Est de l'obligation de fournir 4 unités de stationnement en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1163520009

CA16 27 0336

Adopter le projet particulier PP27-0228 en vue de permettre le maintien de l'occupation à des fins de salle d'exposition à l'intérieur du bâtiment situé aux 3288-3290, rue Sainte-Catherine Est, à l'angle de la rue Darling.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 mai 2016, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0228;

ATTENDU la tenue, en date du 7 juin 2016, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le même jour, d'un second projet de résolution;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

La résolution du projet particulier PP27-0228, et ce, malgré l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de permettre le maintien de l'occupation à des fins de salle d'exposition à l'intérieur du bâtiment situé aux 3288-3290, rue Sainte-Catherine Est, à l'angle de la rue Darling, aux conditions suivantes :

1. L'occupation à des fins de « salle d'exposition » est autorisée à tous les niveaux à l'intérieur du bâtiment situé aux 3288-3290, rue Sainte-Catherine Est.

2. L'occupation autorisée par la présente résolution doit débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

3. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

4. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1160603001

CA16 27 0337

Adopter le projet particulier PP27-0229 en vue de permettre la construction d'un bâtiment industriel situé sur le lot 1 879 261 à l'angle sud-est de la rue Notre-Dame Est et du boulevard Pie-IX.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 3 mai 2016, le premier projet de résolution sur projet particulier PP27-0229;

ATTENDU la tenue, en date du 7 juin 2016, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption, le même jour, d'un second projet de résolution;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet particulier n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009);

La résolution du projet PP27-0229 et ce, malgré les articles 52,124 et 214 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de permettre la construction d'un bâtiment industriel situé sur le lot 1 879 261 à l'angle sud-est de la rue Notre-Dame Est et du boulevard Pie-IX, aux conditions suivantes :

1. Les usages « entrepreneur et matériaux de construction » et « entretien de véhicules routiers en tant qu'usage complémentaire » sont autorisés sur le lot 1 879 261.
2. L'entreposage extérieur de matériaux de construction et de véhicules corporatifs est autorisé sur lot 1 879 261.
3. Un dépôt de véhicules corporatifs aménagé à l'intérieur d'une capacité de 14 véhicules est permis.
4. Les alignements de construction doivent être approuvés conformément aux dispositions de l'article 66 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
5. Le dépôt d'une lettre de garantie bancaire distincte et irrévocable au montant de 5 000 \$ est exigé lors de la délivrance du permis de construction. La lettre de garantie bancaire pourra être libérée lorsque les travaux d'aménagement paysager seront complétés et conformes aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis de construction valide. La durée de validité de la lettre de garantie bancaire distincte et irrévocable devra être de 60 mois maximum suivant la date d'adoption de la résolution
6. Aux fins de la délivrance d'un permis visant les enseignes et les logos installés sur le bâtiment mentionné à la présente résolution, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

1. Les enseignes et les logos doivent :

- a) sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes;
- b) préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment;
- c) assurer la mise en valeur du caractère de l'ensemble du bâtiment en ce qui a trait aux formes, aux types, au nombre et à la coloration des matériaux;
- d) prévoir un mode d'éclairage afin d'assurer la sécurité des lieux;
- e) privilégier des enseignes en saillie et des logos de plus petit format en s'harmonisant au caractère du bâtiment;
- f) utiliser des enseignes en lettres découpées de couleur sobre.

7. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'aménagement des espaces extérieurs, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

1. Les aménagements extérieurs doivent :

- a) assurer la mise en valeur des espaces extérieurs autant sur le domaine privé que sur le domaine public;
- b) privilégier l'utilisation d'espèces de végétaux indigènes et résistants aux conditions associées à l'entretien des rues et des trottoirs.

8. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction et de transformation visant l'apparence du bâtiment, notamment la composition de la façade et des élévations, mentionnée à la présente résolution, en plus des critères prévus à l'article 669 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), les critères suivants s'appliquent :

1. Les travaux de construction et de transformation doivent :

- a) sauvegarder le caractère du bâtiment tout en maintenant la qualité de son expression architecturale et de ses composantes;
- b) préserver l'homogénéité de l'ensemble et l'intégrité architecturale du bâtiment lorsque les travaux de transformation visent l'une de ses caractéristiques;
- c) assurer la mise en valeur du caractère de l'ensemble des bâtiments en ce qui a trait aux formes, aux types et à la coloration des matériaux.

9. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

10. La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

11. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1160603002

CA16 27 0338

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0230 en vue de permettre la démolition du bâtiment situé aux 8733-8735, rue Bellerive et la construction d'un immeuble résidentiel de deux étages, localisé entre les rues Des Ormeaux et Mousseau.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0230, et ce, malgré l'article 49 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de permettre la démolition du bâtiment situé aux 8733-8735, rue Bellerive et la construction d'un immeuble résidentiel de deux étages, localisé entre les rues Des Ormeaux et Mousseau, aux conditions suivantes :

1. Les murs latéraux et arrière de la nouvelle construction doivent être recouverts de briques d'argile dans une proportion de 100 % et de 80 % pour la façade.
2. La plantation d'au moins un arbre ayant un tronc d'un diamètre égal ou supérieur à 5 centimètres et d'une hauteur minimale de 1,5 mètre est exigée dans la cour avant.
3. Le bâtiment d'habitation doit comprendre un maximum de deux logements.
4. Le dépôt d'une lettre de garantie bancaire distincte et irrévocable au montant de 64 633 \$ est exigé lors de la délivrance du certificat de démolition et du permis de construction. La lettre de garantie bancaire pourra être libérée lorsque le programme de réutilisation du sol sera complété et conforme aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis de construction valide. La durée de validité de la lettre de garantie bancaire distincte et irrévocable devra être de 60 mois maximum suivant la date d'adoption de la résolution.
5. Le dépôt d'une lettre de garantie bancaire distincte et irrévocable au montant de 2 500 \$ est exigé lors de la délivrance du permis de construction. La lettre de garantie bancaire pourra être libérée lorsque les travaux d'aménagement paysager seront complétés et conformes aux conditions de la résolution suite à des travaux réalisés à l'aide d'un permis de construction valide. La durée de validité de la lettre de garantie bancaire distincte et irrévocable devra être de 60 mois maximum suivant la date d'adoption de la résolution.
6. Les travaux de démolition et de construction autorisés par la présente résolution doivent être terminés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la Loi.

8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1160603003

CA16 27 0339

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0235 permettant l'agrandissement du bâtiment résidentiel locatif situé au 570, avenue Letourneux.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0235 permettant l'agrandissement du bâtiment résidentiel locatif situé au 570, avenue Letourneux. À cette fin, en plus des dérogations inscrites dans la présente résolution, il est permis de déroger aux articles 52, 81, 124, 142, 330, 331.2, 532, 533 et 561 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, selon les descriptions et conditions suivantes :

1. La catégorie d'usages H.7 est autorisée;
2. Le projet peut avoir un déficit en nombre d'unités de stationnement minimal requis pour un maximum de quatre unités;
3. Le bâtiment doit faire l'objet d'une révision architecturale, incluant un plan d'aménagement paysager du site, en vertu des dispositions du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, avant la délivrance du permis de transformation;
4. Une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 5 000 \$, pour l'aménagement paysager, doit être déposée avant l'émission du permis de transformation et peut être libérée à la fin des travaux d'aménagement des espaces libres extérieurs (incluant la toiture) prévus audit permis de transformation. Lesdits travaux doivent être complétés dans un délai de six (6) mois suivant la fin de la validité du permis de transformation. Dans le cas contraire, la garantie bancaire sera encaissée à titre de pénalité;
5. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent;
6. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1165092008

CA16 27 0340

Autoriser l'installation temporaire d'une terrasse collective, communément appelée « placottoir » sur le domaine public face au 8628, rue Hochelaga, pour la période du 1er mai au 30 octobre 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser Solidarité Mercier-Est à construire et installer une terrasse collective, communément appelée « placottoir » sur le domaine public, face au 8628, rue Hochelaga, pour la période du 1^{er} mai au 30 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1160960008

CA16 27 0341

Déterminer la plage horaire d'exploitation autorisée et les modalités pour les occupations périodiques du domaine public pour la saison 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De modifier les heures d'exploitation des terrasses, contre-terrasses et du mobilier amovible installés sur le domaine public afin d'autoriser l'exploitation de sept (7) heures à vingt-trois (23) heures pour la saison 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1163478003

CA16 27 0342

Accorder une dérogation mineure relative à la hauteur maximale en mètres autorisée pour l'agrandissement d'un bâtiment situé au 6875, rue de Marseille.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure relative à la hauteur maximale en mètres autorisée pour l'agrandissement d'un bâtiment situé au 6875, rue de Marseille en permettant une hauteur maximale de 8,9 mètres malgré l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) qui prescrit une hauteur maximale de 7 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1166399003

CA16 27 0343

Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 586-590, avenue Valois.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 586-590, avenue Valois, le tout conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1165378004

CA16 27 0344

Accepter la somme de 555 400 \$ que le propriétaire des lots projetés 5 886 615 et 5 886 616, situés sur le côté sud de la rue Notre-Dame est, à l'est de la rue Bossuet, doit transmettre à la Ville de Montréal conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) à titre de frais de parc.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accepter la somme de 555 400 \$ que le propriétaire des lots projetés 5 886 615 (26 167 m²) et 5 886 616 (20 739,5 m²), situés sur le côté sud de la rue Notre-Dame Est, à l'est de la rue Bossuet, doit transmettre à la Ville de Montréal conformément au Règlement sur le lotissement (RCA04-27003) et au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (14-026) à titre de frais de parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1160070001

CA16 27 0345

Rendre une décision quant à la demande de travaux de transformation visant l'immeuble situé aux 1862-1864, avenue Desjardins.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser les travaux de transformation proposés (remplacement des portes et des fenêtres) pour le bâtiment sis aux 1862-1864, avenue Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1165378003

CA16 27 0346

Nommer un(e) maire(esse) d'arrondissement suppléant(e) pour les mois d'août, septembre, octobre et novembre 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement désigne monsieur Richard Celzi, conseiller du district de Tétreaultville, maire suppléant pour les mois d'août, septembre, octobre, novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1163510001

CA16 27 0347

Nommer temporairement madame Olguine Louissaint à titre de chargée de secrétariat au bureau des élu(e)s de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et ce, rétroactivement au 14 juin 2016.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De nommer temporairement madame Olguine Louissaint, à titre de chargée de secrétariat au bureau des élu(e)s de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à compter du 14 juin 2016;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.02 1164061003

Déposer le rapport des décisions déléguées, la liste des bons de commande ainsi que la liste des saisies décentralisées des factures des directions de l'arrondissement pour le mois d'avril 2016.

60.01

Déposer la résolution CA16 12 119 (arrondissement Anjou) concernant le respect de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal (projet de loi 33).

60.02

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question des membres du conseil.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 22 h 09.

70.02

Réal MÉNARD
maire d'arrondissement

Magella RIOUX
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.